

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 6276

présenté par  
M. Jolivet et Mme Bono-Vandorme

-----

**ARTICLE 51 BIS**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'optimisation systématique de la densité de construction préalable à la délivrance d'un permis de construire ne respecte pas le principe de la libre entreprise et de libre choix. Par ailleurs, elle ne tient pas compte des conséquences de la crise sanitaire, qui démontre que la densité urbaine est un vecteur d'invasion épidémique.